

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du mardi 18 février 2025

2025 - 011

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : **23**
- En exercice : **23**
- Qui ont pris part à la délibération : **22**

Date de la convocation : 11/02/2025

Date d'affichage : 11/02/2025

*L'an Deux Mil Vingt Cinq le mardi 18 février à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, LABAT, BIARNES, SEIRACQ, HOURQUET, DARRACQ, CONSTANTIN, GATUINGT, MARIMPOUY, COLY, LARROQUE, LABUXIERE.

Excusés et procurations :

M. ETIENNE a donné procuration à M. VILATON

Mme EDE a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme LAGRASSE a donné procuration à M. DARRACQ

Mme WLUSEK a donné procuration à Mme HOURQUET

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. BEDAT

M. DEHEZ a donné procuration à M. LABAT

Excusés :

M. LAHONTAN

Secrétaire de séance : M. Pascal VILATON

OBJET :

OUVERTURE DE CREDITS
AU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE 2025

VU l'instruction budgétaire M4 qui précise : « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, qui précise le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

CONSIDERANT que l'acquisition des panneaux photovoltaïques installés à l'école de buglose doit être transférée du budget principal vers le budget photovoltaïque.

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'ouvrir pour 4 400 € de crédits.



**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

DECIDE d'ouvrir au budget 2025 les crédits suivants en section d'investissement pour un total de **4 400,00 €** :

Crédits ouverts au BP 2024 : 22 000,00 €
(non compris remboursement dette)

BP 2025 : ouverture anticipée de crédits : 5 500,00 €
(¼ du BP 2024 maximum)

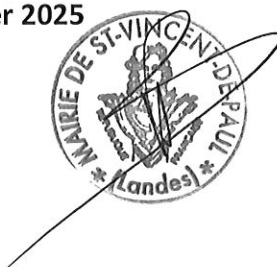
Opérations / Articles	Sommes engagées	Restes à réaliser 2024	Crédits à ouvrir (montants arrondis)
2153 – Installations à caractère spécifique	26 400.00	22 000.00	4 400.00
		TOTAL	4 400.00 €

Somme disponible : 1 100.00 €

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **19 février 2025**

Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20250218 – DE2025011
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noullobos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).